

Le 5 novembre 2012

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
concernant  
la 2<sup>ème</sup> série de compléments au budget 2012

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 47 du règlement de la Municipalité du 7 mars 1985, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus de fonctionnement imprévisibles et exceptionnels qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

CHARGES	Budget 2012	Crédit compl.
<b>1. ADMINISTRATION GENERALE</b>		
101.3175	<u>Crédits compétence municipalité</u>	129'000
	Taekwondo Club Yverdon, soutien pour l'organisation de la 3 <sup>ème</sup> édition des championnats suisses (décision municipale du 18 janvier 2012)	8'000
	Frais liés à l'organisation d'une manche de la Fed Cup (décision municipale du 15 février 2012)	15'400
	Centre de documentation et de recherche Pestalozzi, soutien à l'exposition temporaire pour le 100 <sup>ème</sup> anniversaire du Collège Pestalozzi (décision municipale du 1 <sup>er</sup> février 2012)	34'800
101.3185	<u>Honoraires et frais d'expertises</u>	170'000
	Mandat de collaboration en matière de communication sur les projets d'urbanisme et d'aménagement (décision municipale du 7 décembre 2011)	38'000
	Mandat dans le cadre d'un litige avec un collaborateur (décision du 18 juillet 2012)	39'000
130.3092	<u>Recrutement, recherche de personnel</u>	83'000
	Importante augmentation de mises au concours pour différents postes de l'administration (décision municipale du 10 octobre 2012)	74'000

## 2. FINANCES

190.3111	<u>Achats machines, mobiliers et logiciels</u>	138'000	
	Remplacement de l'onduleur électrique pour le système informatique		
	(décision municipale du 19 septembre 2012)		18'400

## 3. URBANISME ET BATIMENT

344.3141.01	<u>Entretien-rénovations</u>	92'500	
	Divers travaux non budgétés sur plusieurs bâtiments		
	(décision du 15 août 2012)		34'600
	Divers travaux non budgétés sur plusieurs bâtiments		
	(décision municipale du 31 octobre 2012)		18'300
346.3141.01	<u>Entretien-rénovations patrimoine financier</u>	183'000	
	Divers travaux non budgétés sur plusieurs bâtiments		
	(décision municipale du 15 août 2012)		21'500
	Divers travaux non budgétés sur plusieurs bâtiments		
	(décision municipale du 31 octobre 2012)		17'300
	Remise en état de l'immeuble « la Poudrière » racheté à Armasuisse		
	(décision municipale du 29 septembre 2012)		15'000
	Ancien Stand, remise en état du parking pour les cars postaux		
	(décision municipale du 11 juillet 2012)		15'000
	Divers dégâts dus au gel sur les bâtiments		
	(décision municipale du 15 août 2012)		16'300
354.3141.01	<u>Entretien-rénovations patrimoine administratif</u>	452'000	
	Divers dégâts dus au gel sur les bâtiments		
	(décision municipale du 15 août 2012)		17'000
	SIS, réaménagement pour une salle de réunion et divers		
	(décision municipale du 3 octobre 2012)		40'000
	La Marive, remplacement du four steamer et de la machine à laver la vaisselle		
	(décision municipale du 26 septembre 2012)		19'500
	Travaux de réfection et mobilier pour les nouveaux locaux du bureau du conseil communal		
	(décision municipale du 31 octobre 2012)		17'000
355.3141.01	<u>Entretien-rénovation patrimoine scolaire</u>	514'000	
	Salle de gymnastique de la Marive, remplacement de l'appareil de désinfection		
	(décision municipale du 15 août 2012)		9'900
	Divers dégâts dus au gel sur les bâtiments		

	(décision municipale du 15 août 2012)		6'600
<b>4. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT</b>			
320.3142.01	<u>Entretien zones boisées hors forêts</u> Réalisation des aménagements extérieurs au Manège, travaux d'abattage des peupliers (décision municipale du 26 septembre 2012)	50'000	24'500
413.3154	<u>Entretien engins et machines</u> Casses mécaniques sur 2 véhicules (décision municipale du 15 août 2012)	122'000	25'300
413.3155	<u>Entretien véhicules</u> Casse mécanique sur 1 véhicule (décision municipale du 15 août 2012)	295'000	10'900
431.3142.01	<u>Entretien réseau routier</u> Remplacement d'un rouleau compacteur suite à un dégât incendie (malveillance) (décision municipale du 10 octobre 2012)	378'000	25'000
	Amélioration de la sécurité sur les passages piétons de l'avenue Haldimand et de la rue des Remparts (décision municipale du 12 septembre 2012)		18'200
	Réfection du trottoir à la rue des Cygnes (décision municipale du 20 juin 2012)		10'000
431.3145	<u>Entretien bancs et jeux</u> Gressy, mise en conformité de la place de jeux (décision municipale du 9 mai 2012)	35'000	5'000
441.3154	<u>Entretien machines et matériel</u> Casse mécanique sur 1 véhicule (décision municipale du 15 août 2012)	75'000	2'700
<b>5. EDUCATION ET JEUNESSE</b>			
717.3011	<u>Traitements</u> Engagements d'une cheffe de service adjointe et d'une responsable du secteur enfance (décision municipale du 23 mai 2012)	549'000	77'600
717.3185	<u>Prestations de tiers</u> Réalisation de la campagne « Nom de code Respect pour toutes et tous » (décision municipale du 15 août 2012)	163'000	9'200
717.3901	<u>Charges sociales</u> Engagements d'une cheffe de service adjointe et d'une responsable du secteur enfance (décision municipale du 23 mai 2012)	157'000	18'000

## 6. POLICE ET SPORTS

170.3114	<u>Achat de matériel et machines</u> Réalisation d'un parc de rangement pour les buts amovibles du terrain de football des Isles (décision municipale du 15 août 2012)	39'300	13'000
611.3109	<u>Frais administratifs divers</u> Nouvelle signalétique de la Police Régionale du Nord Vaudois (décision municipale du 12 septembre 2012)	19'000	25'000
614.3155	<u>Entretien véhicules</u> Nouvelle signalétique de la Police Régionale du Nord Vaudois (décision municipale du 12 septembre 2012)	100'000	16'000

## 7. CULTURE ET TOURISME

152.3653.07	<u>Aide au cinéma</u> Aide à l'association Cinédici (décision municipale du 21 décembre 2011)	25'000	17'000
-------------	---	--------	--------

## 8. SERVICE DES ENERGIES

812.3135	<u>Achat de matériel</u> Changement des pompes du Châtelard (décision municipale du 15 août 2012)	50'000	65'000
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>838'000</b>

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Des compléments au budget 2012 représentant au total une augmentation de charges de fr. 838'000.- et une augmentation des revenus de fr. 0.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2.- La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévus au budget 2012	- 2'809'620
- augmentation des charges 1 <sup>ère</sup> série	- 738'000
+ augmentation des revenus 1 <sup>ère</sup> série	25'000

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	209'200	
2. Finances	18'400	
3. Bâtiments et urbanisme	248'000	
4. Travaux et environnement	121'600	
5. Education et Jeunesse	104'800	
6. Police et sports	54'000	
7. Culture et Tourisme	17'000	
8. Service des Energies	65'000	
Charges supplémentaires	838'000	838'000
Revenus supplémentaires		
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		4'360'620

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

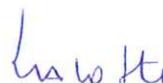
Le Syndic :



D. von Siebenthal



La Secrétaire :



S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : M. D. von Siebenthal